

## Les conseillers pédagogiques en colère attendent une vraie revalorisation.

Les conseillers pédagogiques sont en colère !

En ouvrant un chantier métier spécifique aux conseillers pédagogiques le ministère de l'éducation reconnaissait enfin l'importance de leurs missions. Cependant, si ceux-ci constatent des avancées et se réjouissent que les missions soient recentrées sur la formation des maîtres et l'accompagnement des équipes, **ils ne peuvent en revanche se satisfaire des premières conclusions du chantier métier en matière de revalorisation financière de leur fonction. Celle qui est envisagée à l'issue des groupes métiers n'est pas à la hauteur des missions.**

Depuis plus de dix ans, les conseillers pédagogiques déplorent une dégradation constante de leur rémunération et de leurs conditions d'exercice :

- des demandes institutionnelles et de multiples tâches administratives se sont greffées à leurs missions premières et les éloignent de plus en plus de leur rôle de formateur,
- les régimes indemnitaires qui régissent leurs fonctions sont insuffisants : un conseiller pédagogique perçoit actuellement 1500 € bruts annuels au titre de sa fonction soit 125 euros par mois. C'est un des niveaux indemnitaires les plus bas chez les enseignants du premier degré.
- les conditions matérielles sont insuffisantes et les frais de déplacement, en baisse constante, ne couvrent pas leurs besoins.

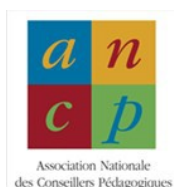
Les conseillers pédagogiques sont engagés dans la réussite de la refondation et les réformes en cours :

- rythmes scolaires,
- refonte de la formation des enseignants : formation initiale (ESPE), formation à distance (M@gistère),
- plan pour l'éducation prioritaire,
- accompagnement des enseignants dans la mise en place des nouveaux dispositifs : « plus de maîtres que de classes », « scolarisation des moins de trois ans »...

Malgré l'intérêt de cette fonction, les signataires constatent le manque d'attractivité de cette fonction particulière et le nombre croissant de conseillers pédagogiques qui l'abandonnent chaque année.

Les conseillers pédagogiques ont besoin d'un signe fort du Ministère à la hauteur de leurs compétences spécifiques et de leur investissement. Les conclusions du groupe de travail ministériel dédié aux conseillers pédagogiques ne peuvent être un point d'arrivée définitif. Nous souhaitons que ces discussions se poursuivent et ouvrent de nouvelles perspectives de revalorisation financière du métier de conseiller pédagogique.

Les conseillers pédagogiques engagent des actions locales et nationales, soutenues par les organisations signataires.



Avec le soutien de :



Février 2014